

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 00/AONO/MINFOF/CIPM/2025 DU 11/05/2025 RELATIF A L'ACQUISITION DE
DEUX (02) VEHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE AU PROFIT DU
MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, le Ministre des Forêts et de la Faune lance un Appel d'Offres National ouvert relatif à l'acquisition des véhicules et motos.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation comprennent la livraison de deux (02) véhicules de type pick-up 4x4.

3. Allotissement

Le présent appel d'offres comporte un lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 68 000 000 (soixante-huit millions) FCFA TTC.

5. Délai prévisionnel et lieu de livraison

Le délai prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent appel d'offres est de soixante (60) jours.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais exerçant dans le secteur concerné et répondant aux critères de qualification indiqués dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire 59 33 060 01 4413130 524311

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 1 300 000 (un million trois cent mille) FCFA.

Cette caution est valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Sous peine d'irrecevabilité, ladite caution devra être accompagnée d'un récépissé de la Caisse des Dépôts et de consignations.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage aux heures ouvrables au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 807 au 8^{ème} étage) de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenue au Ministère des Forêts et de la Faune, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés), porte 807 au 8^{ème} étage de l'Immeuble Ministériel N° 2 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA payable au Trésor Public.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 19/06/25 à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13- Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes, séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;

- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps.

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19/01/2025 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune, dans la salle de conférences du Ministère des Forêts et de la Faune sise à au 6^e étage, porte 635, de l'immeuble ministériel N°2.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

15- Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- du non-respect d'au moins quatre (04) critères essentiels sur six (06) ;
- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- du non-respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- du non-respect de 90 % des spécifications techniques mineures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'une pièce de l'offre financière (BPU, DQE, SDPU) ;
- de l'absence de CCAP paraphé sur chaque page et signé assorti de la mention « lu et approuvé »
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence d'une référence dans la fourniture du matériel roulant dont le montant cumulé est

supérieur ou égal à soixante-dix millions (70 000 000) FCFA au cours des trois (03) dernières années ;

- de l'absence d'un service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique).

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la garantie ;
- le calendrier de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes) ;
- la capacité financière ;
- la preuve d'acceptation des conditions du marché.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

17- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (90) jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés du Ministère des Forêts et de la Faune, 8^e étage, porte 807, de l'immeuble ministériel n°2 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé le 21 MAI 2025

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Jules Doret NDONGO

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Président CIPM/MINFOR
- Affichage -chrono (pour information/publication)

OPEN NATIONAL CALL FOR TENDERS UNDER EMERGENCY PROCEDURE
No. 01/2025/AONO/MINFOF/CIPM/2025 OF 11.11.2025 TO PURCHASE 2 (TWO) 4X4
DOUBLE CAB PICK-UP VEHICLES ON BEHALF OF THE MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

1. Purpose of the Call for Tenders

As part of the implementation of the Public Investment Budget, the Minister of Forestry and Wildlife hereby launches a National Open Call for Tenders to purchase vehicles.

2. Scope of Services

The supply, subject of this Call for Tender, shall include the delivery of 2 (two) 4x4 pick-up vehicles.

3. Allotment

This call for tenders is comprised of a single lot.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the project following the preliminary studies stands at CFAF 68,000,000 (sixty-eight million francs), including all taxes.

5. Deadline and venue of supply

The maximum deadline for delivery, prescribed by the Contracting Authority shall be 60 (sixty) days. This period shall run from the date of notification of the service order prescribing the start of the services.

6. Participation and Origin

Participation in this Call for Tenders is open to companies or groups of companies operating in the targeted sector, that meet qualification criteria indicated in this Tender File (TF).

7. Funding

The services subject to this Call for Tenders are funded by the budget of the Special Fund for Wildlife Protection for the 2025 financial year, budget head, 59 33 060 01 4413130 524311.

8. Submission Method

The submission method chosen for this Call for Tenders is online.

9. Bid Bond

Bidders shall include in their administrative documents a stamped bid bond, paid at the counter, issued by a body or financial institution responsible for issuing bonds, approved by the Minister of Finance in the field of public contracts, whose list appears under Exhibit 14 of the Tender File, amounts to CFAF 1,300,000 (one million three hundred thousand francs), valid for thirty (30) days beyond the initial date of validity of the offers.

Failure to provide a bid bond issued by a first class bank or financial institution responsible to issue bonds, authorised by the Minister of Finance in connection with public contracts, the offer shall automatically be rejected. A bid bond that has been presented, but has no connection with the contract in question shall be considered null and void. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be automatically rejected.

The bid bond shall be accompanied by a deposit receipt issued by Deposits and Consignment Fund (CDEC).

10. Consultation of the tender file

The Tender File may be consulted during working hours at the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs, Sub-Department of Budget and Material, Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2, upon publication of this Tender.

It may also be consulted online through the Public Contracts Regulatory Boards (ARMP) website (www.armp.cm) and Coléps platform: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>

11. Withdrawal of the tender file

The Tender File shall be withdrawn during working hours at the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs, Sub-Department of Budget and Material, Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2, upon publication of this Tender by presenting the original receipt, proof of payment of a non-refundable sum of CFA F 50,000 (fifty thousand) to the Public Treasury, representing charges of the Tender File.

It is also possible to obtain the electronic version of this Tender File by downloading it free of charge. However, submission by physical or electronic means shall be subject to the payment of charges of the Tender File (TF).

12. Submission of bids

Each tender, drafted in English or French, shall be submitted by the bidder on the COLEPS platform no later than 14/06/2025 at 12:00h. A back-up copy of the tender saved in a USB driver shall be forwarded in a sealed envelope clearly and legibly labelled "back-up copy", in addition to the above indication, within the given deadline.

File size and format

Concerning online submission, the maximum sizes of documents that shall be uploaded on the platform and represent the bidder's proposal shall be as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

Accepted formats shall be:

- PDF format for text documents;
- JPEG for pictures.

Bidders shall use compression software to reduce the size of the files to be forwarded.

13-Reception of bids

Administrative documents, technical proposal and financial proposal shall be placed in separate envelopes and submitted in a large sealed envelope.

The contracting authority shall not accept:

- Envelopes bearing indications of the bidder's identity;
- Applications received after the submission deadline;
- Envelopes not bearing indication of the Tender;
- Failure to comply with the number of copies indicated in the Consultation File or offer only in copies;

Any tender that shall not comply with the provisions of the Tender File, shall be declared inadmissible. The absence, notably, of a bid bond issued by a body or financial institution approved to issue bonds by the Minister of Finance in the field of public contract or failure to comply with sample documents in the Consultation File, the quotation shall be automatically rejected without any appeal. A bid bond that has been presented, but has no connection with the contract in question shall be considered null and void. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall be automatically rejected.

14-Opening of Bids

The opening of bids shall be conducted in a single phase.

The opening of administrative, technical and financial offers shall hold on 14/11/15 at 11.00, local time, under the supervision of the Special Tenders Board of the Ministry of Forestry and Wildlife, in the Conference Room of the Ministry, 6th floor, Room 635, Government Building No. 2.

Only bidders shall be allowed to take part in this opening session, or their representatives duly delegated by them, even in the case of a group of companies.

To avoid rejection, the required administrative documents shall be absolutely produced in original or certified true copies by the competent authorities in accordance with the provisions of the Special Tender Regulations. They must be dated less than 3 (three) months and must have been issued after the date of signature of the Tender.

In the event of a document in the administrative file is missing or does not comply with the specifications after a period of 48 hours allowed by the Commission during the opening session, the bid shall be rejected.

15- Evaluation Criteria

There are two types of evaluation criteria: eliminatory criteria and essential criteria.

15.1-Eliminatory criteria

They include namely:

- Absence or non-compliance of the bid bond during the bid opening session;
- Failure to produce, within 48 hours of the opening of the bids, a document in the administrative file deemed non-compliant or missing, other than the bid bond;
- False statement, fraudulent practices or forged documents;
- Failure to comply with at least 4 (four) of the 6 (six) essential criteria;
- Absence of a prospectus, catalogue, drawing or technical data sheet produced by the manufacturer;
- Failure to comply with one of the major technical specifications set out in the technical specifications for supplies in this Tender File (TF);
- Failure to comply with 90% of the minor technical specifications set out in the technical specifications for supplies in this TF
- Absence of a sworn statement that the service has not been abandoned during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the financial proposal;
- Absence of an element of the financial offer (BPU, DQE, SDPU);
- Absence of a CCAP initialled on each page and signed bearing the following: "read and approved".
- Absence of a dated and signed integrity charter;
- Absence of a reference in the supply of rolling stock for a cumulative amount greater than or equal to CFAF 70,000,000 (seventy million francs) over the last 3 (three) years;
- Absence of after-sales service (availability of spare parts, repair workshop, technical staff).

15.2. B. Essential criteria

Essential criteria to qualify bidders shall be as follows:

- Presentation of the offer;
- The bidder's references;
- Warranty;
- Delivery schedule (planning and timetable for the provision of related services);
- Financial strength;
- Proof of acceptance of terms and conditions of the contract.

16- Award

The Contracting Authority shall award the contract to the bidder who submitted a bid that meets the required technical and financial qualification criteria and whose bid is evaluated as the lowest.

17- Validity of bids

Bidders shall be bound by their offers for 90 (ninety) days from the date of submission of their bids.

18- Additional Information

Further information may be obtained during working hours at the Ministry of Forestry and Wildlife, Department of General Affairs, Sub-Department of Budget and Maintenance, Procurement Service, Room 807, 8th floor, Government Building No. 2 or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>, or any other electronic means of communication indicated by the Contracting Authority.

19- Combatting Corruption and Shunning Unethical Behaviour

To report any corrupt act or unethical behaviour, please call CONAC on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) through SMS or call the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Yaounde, 21 MAI 2015

Jules Doret NDONGO



MINISTER OF FORESTRY AND WILDLIFE

Copies:

- The Authority in charge of Public Contracts (MINMAP)
- ARMP
- MINFOF/CIPM Chairperson
- Notice Board - Records (For information/publication)